

# SESSION 2016

## INSCRIPTIONS AUX RECRUTEMENTS RÉSERVÉS D'ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ

Conditions d'éligibilité : Décret n° 2012-631 du 3 mai 2012

**Ouverture du serveur**  
**du jeudi 10 septembre 2015 à 12 heures**  
**au jeudi 15 octobre 2015 à 17 heures (heures de Paris)**

### ➤ **CONCOURS réservé**

Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation des concours réservés pour l'accès à certains corps et grades de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

- **Concours réservé de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement général (toutes sections)**
- **Concours réservé de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique (toutes sections)**
- **Concours réservé de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive**
- **Concours réservé de recrutement de conseillers principaux d'éducation**
- **Concours réservé de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues**

### ➤ **EXAMEN PROFESSIONNALISÉ réservé**

Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation d'un examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel

- **Examen professionnalisé réservé de recrutement de professeurs de lycée professionnel (toutes sections)**

**Se renseigner, s'inscrire : <http://www.education.gouv.fr/siac2>**



L'INSCRIPTION EST UN ACTE PERSONNEL, LES CANDIDATS PROCÈDENT EUX-MÊMES À LEUR INSCRIPTION.

**AUCUNE MODIFICATION D'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE  
15 octobre 2015 - 17 H 00**